



DOSSIER DE CONCERTATION

Sommaire

La procédure de concertation préalable

Historique du projet

1^{ère} tranche mise en service en décembre 2013

2^{ème} tranche mise en service en juin 2017

3^{ème} tranche comprise dans le projet d'agglomération

Objectifs de la 3^{ème} et dernière tranche

Evolution des trafics avec la 3^{ème} tranche

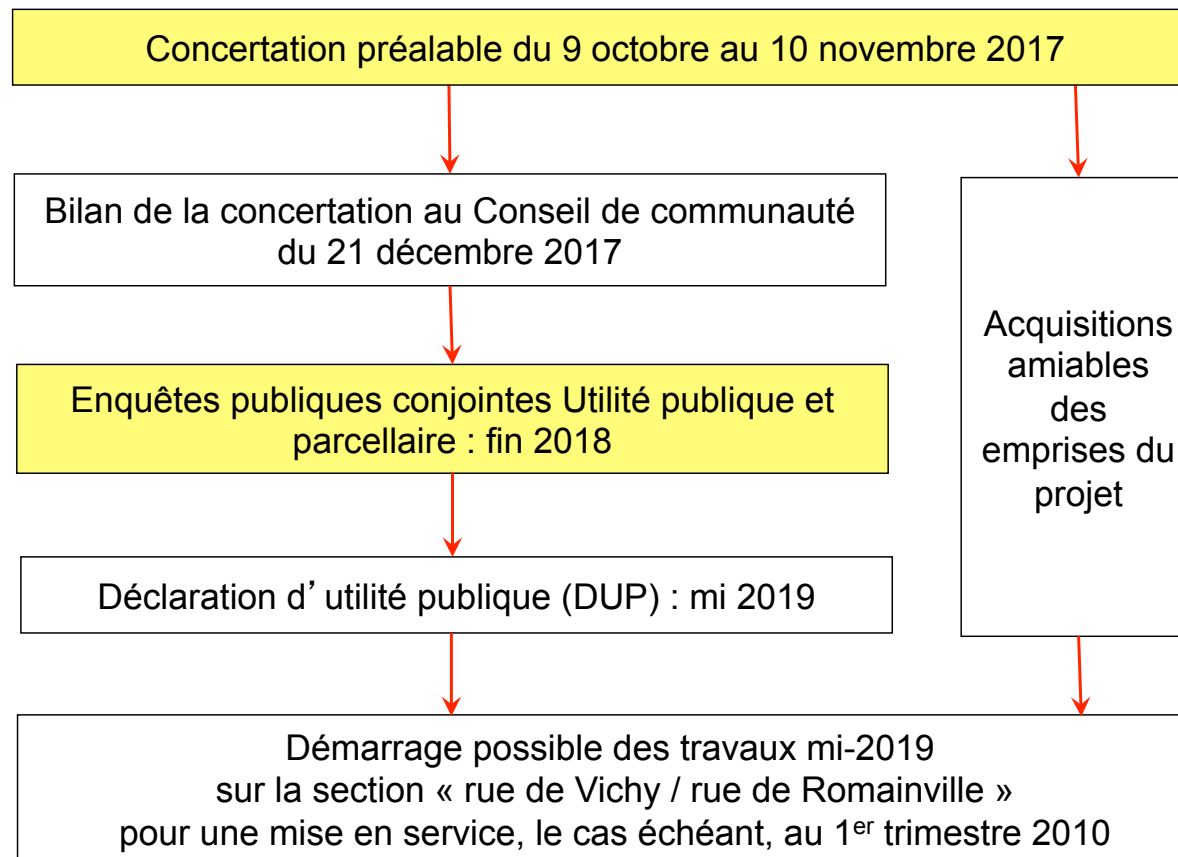
Projet proposé

La procédure de concertation préalable

- La concertation préalable est une procédure réglementaire définie à l' article L103-2 du Code de l' Urbanisme
 - Font l'objet d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées, les projets ayant pour effet de modifier de façon substantielle le cadre de vie, notamment ceux susceptibles d'affecter l'environnement, au sens de l'article L. 122-1 du code de l'environnement, ou l'activité économique ;
 - Le Président de la collectivité locale précise les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation qui doivent permettre, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées par l'autorité compétente.
 - A l'issue de cette concertation, le Président en arrête le bilan devant le conseil de communauté qui en délibère.
- Il s'agit d'une procédure de consultation du public qui a lieu bien avant l'enquête publique préalable à la déclaration publique (DUP)

La procédure de concertation préalable

- Place de la concertation préalable dans le planning prévisionnel de l'opération de la 3^{ème} et dernière tranche

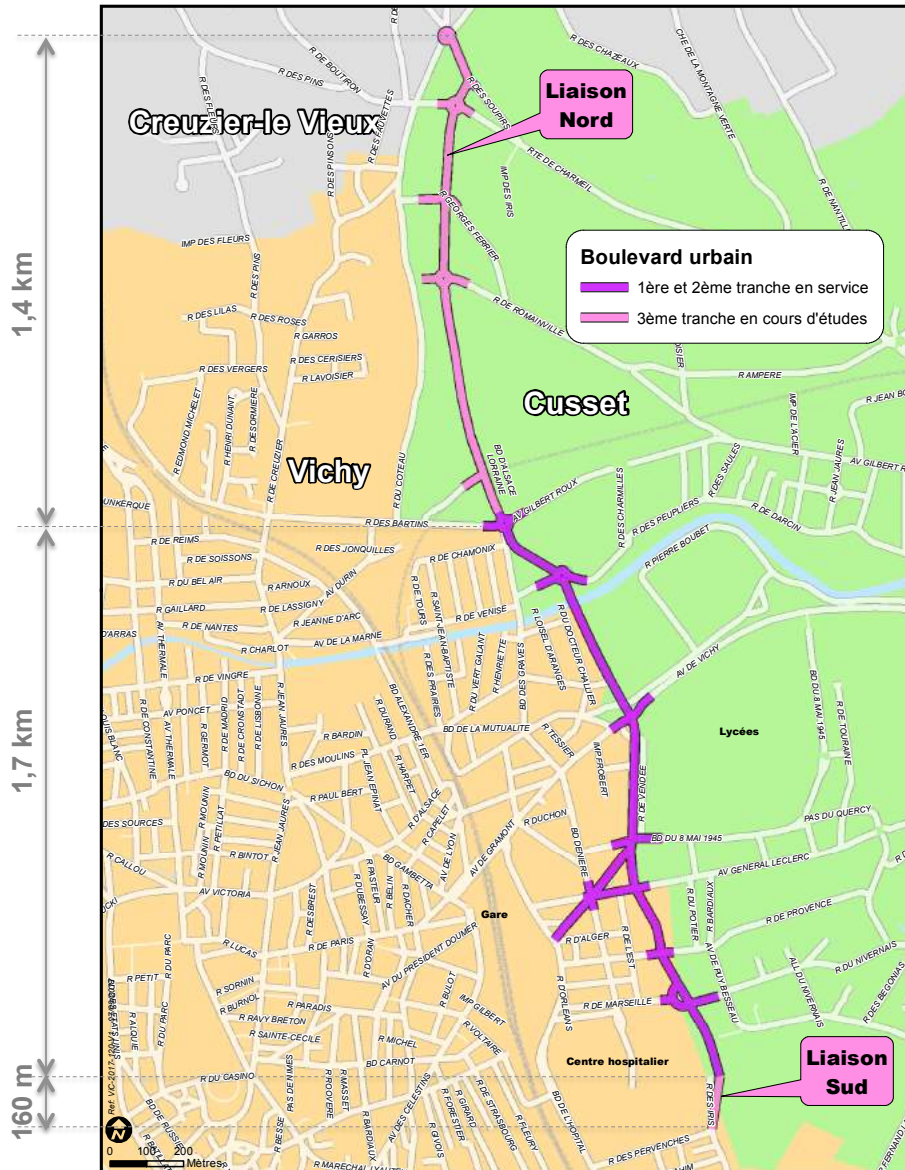


La procédure de concertation préalable

- **Les modalités de la concertation**

- Le périmètre concerne les communes de Vichy, Cusset et Creuzier-le-Vieux
- Un dossier de concertation est mis à la disposition du public, dans les mairies de Cusset, Vichy et Creuzier-le-Vieux, ainsi qu'à l'hôtel d'agglomération, avec un cahier destiné à recueillir les observations.
- Possibilité de transmettre les observations par mail : boulevardurbaintranche3@vichy-communaute.fr
- Une réunion publique est prévue le 17 octobre 2017 à 17h00 au centre social « La Passerelle » à Cusset

Historique du projet



- Le boulevard urbain est un projet de voirie structurante réalisé par tranche.
- La 1^{ère} tranche du boulevard urbain, baptisée avenue de la Liberté, a été inaugurée le 20 décembre 2013.
- La 2^{ème} tranche a été mise en service le 16 juin 2017.
- **Il s'agit maintenant de réaliser la 3^{ème} tranche qui comprend les liaisons au nord et au sud**

Historique du projet

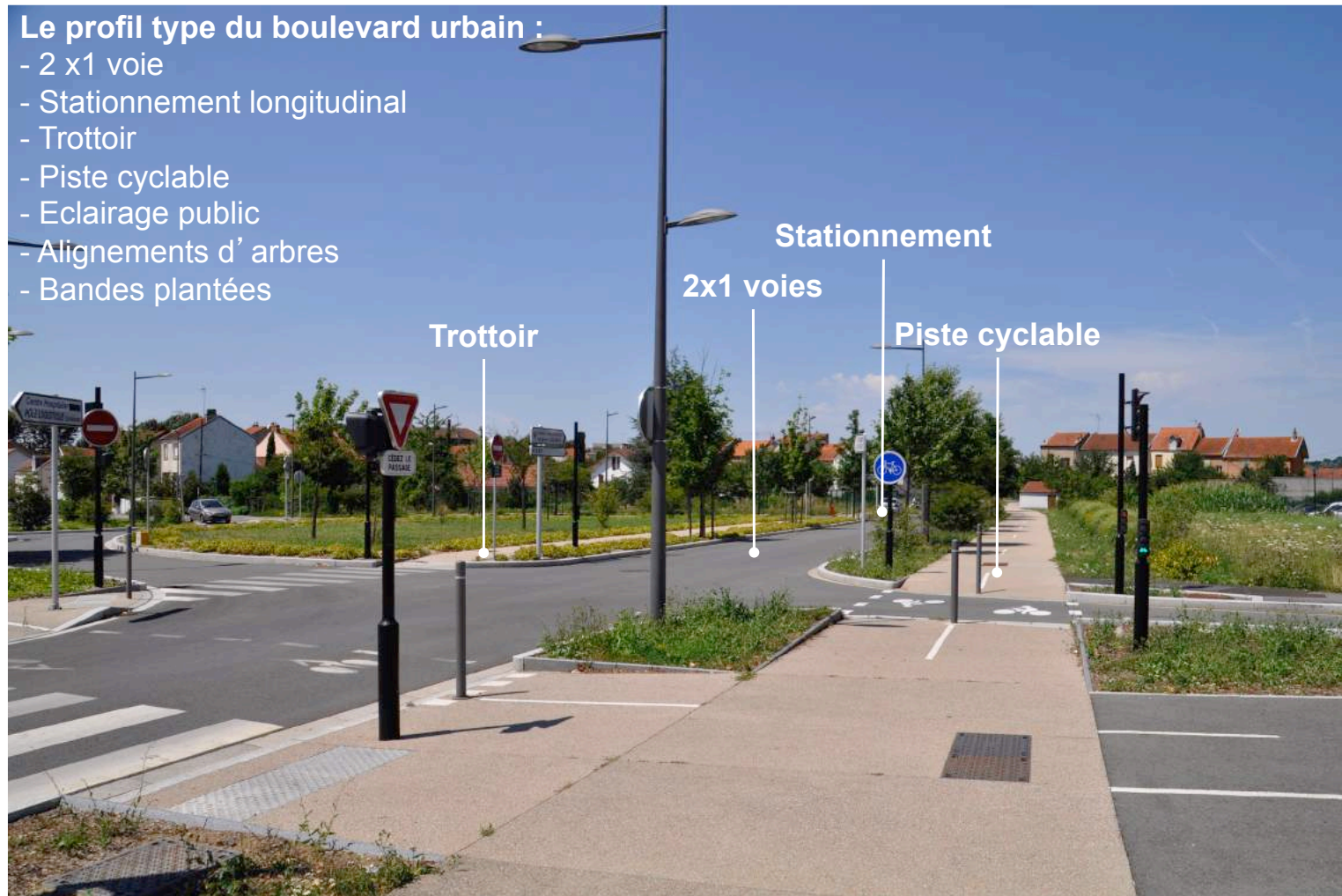
- **Les objectifs du boulevard urbain**

- Réduire les nuisances dans les quartiers résidentiels dues à la circulation dense sur les axes actuels
- Sécuriser et fluidifier les déplacements de l'ensemble des usagers
- Améliorer l'accès au Centre hospitalier, aux lycées, aux zones commerciales et industrielles de Cusset
- Relier directement Creuzier-le-Vieux au cœur urbain
- Désenclaver les grands secteurs d'habitats de Presles, des Garets et de Puy-Besseau
- Contribuer au développement des modes de déplacements doux
- Assurer la qualité paysagère des secteurs traversés

1^{ère} tranche mise en service en décembre 2013

Le profil type du boulevard urbain :

- 2 x1 voie
- Stationnement longitudinal
- Trottoir
- Piste cyclable
- Eclairage public
- Alignements d'arbres
- Bandes plantées



1^{ère} tranche mise en service en décembre 2013



1^{ère} tranche mise en service en décembre 2013



2^{ème} tranche mise en service en juin 2017



2^{ème} tranche mise en service en juin 2017



2^{ème} tranche mise en service en juin 2017



Pont routier sur
le Sichon

2^{ème} tranche mise en service en juin 2017



3^{ème} tranche comprise dans le projet d'agglomération

- Le boulevard urbain fait partie du « projet d'agglomération » validé par le Conseil Communautaire le 28 septembre 2017.
- En séance du 24 novembre 2016, le Bureau communautaire a décidé le lancement des procédures réglementaires pour la 3^{ème} tranche, ainsi que le recours à l'EPF-Smaf Auvergne pour la réalisation des acquisitions foncières.
- La présente concertation préalable porte sur la 3^{ème} et dernière tranche du boulevard urbain qui comprend :
 - La liaison au nord vers Creuzier-le-Vieux
 - La liaison au sud vers le quartier des Garets à Vichy

3^{ème} tranche comprise dans le projet d'agglomération

Le contournement routier et l'accès au centre de la cité

Projet de contournement nord-ouest mis en service en 2021 ? (maîtrise d'ouvrage Etat)

Prolongement de l'A719 mis en service en janvier 2015

Contournement sud-ouest mis en service en février 2016

Les entrées de ville

La liaison au pont de l'Europe

L'allée des Ailes

3^{ème} tranche du boulevard urbain - liaison nord



Extrait du projet d'agglomération

Plus de 50% de poids lourds en moins dans Abrest (ex RD906)

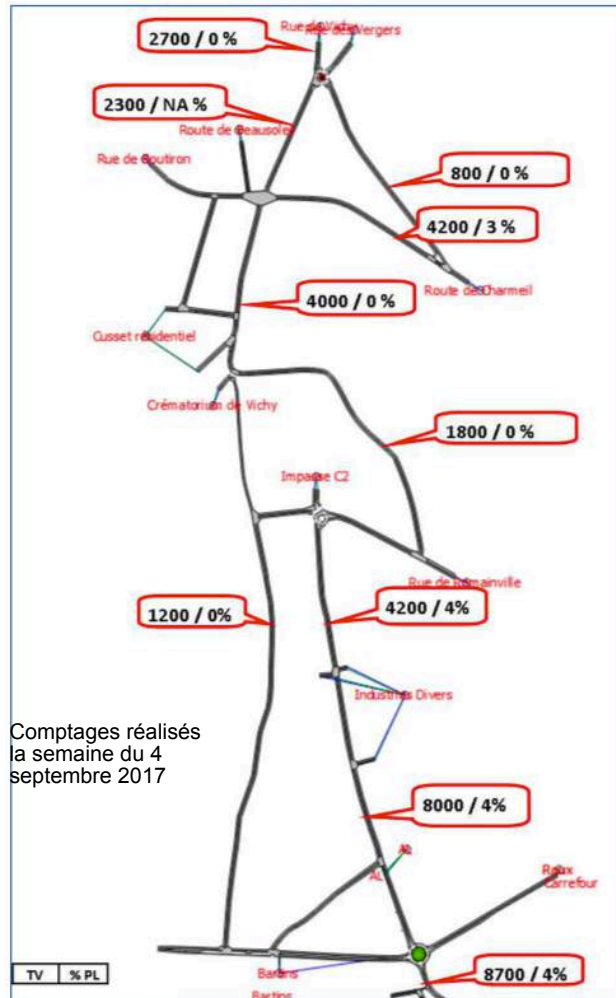
Les objectifs de la 3^{ème} tranche

- **Liaison nord**
 - Relier directement Creuzier-le-Vieux au cœur urbain en soulageant la route de Creuzier d'une partie de son trafic

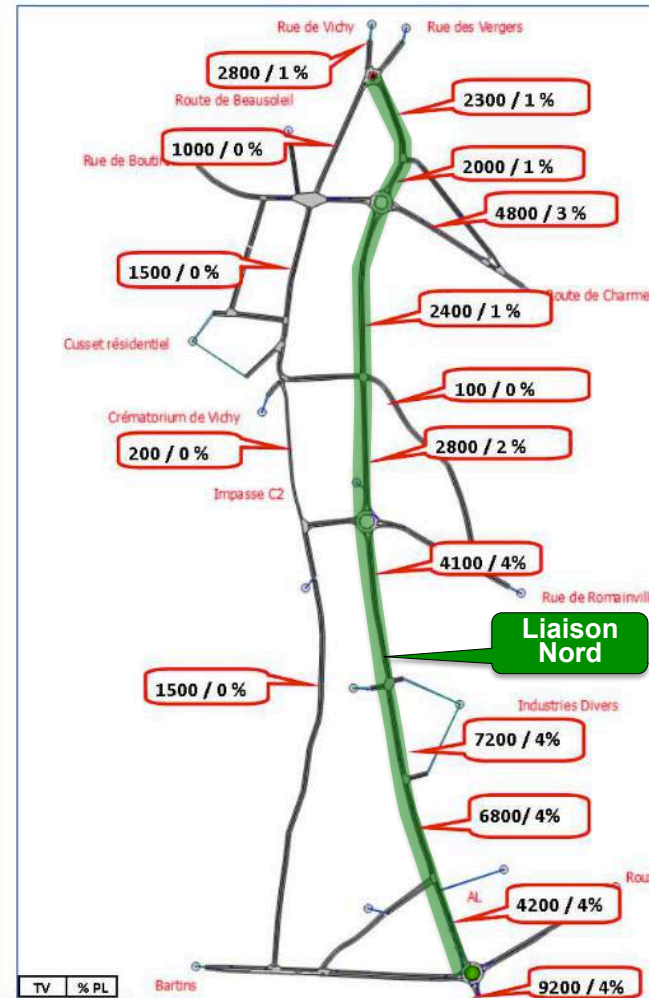
- **Liaison sud**
 - Améliorer la desserte du quartier des Garets depuis le cœur urbain

Evolution des trafics avec la 3^{ème} tranche

Etat actuel (2017)



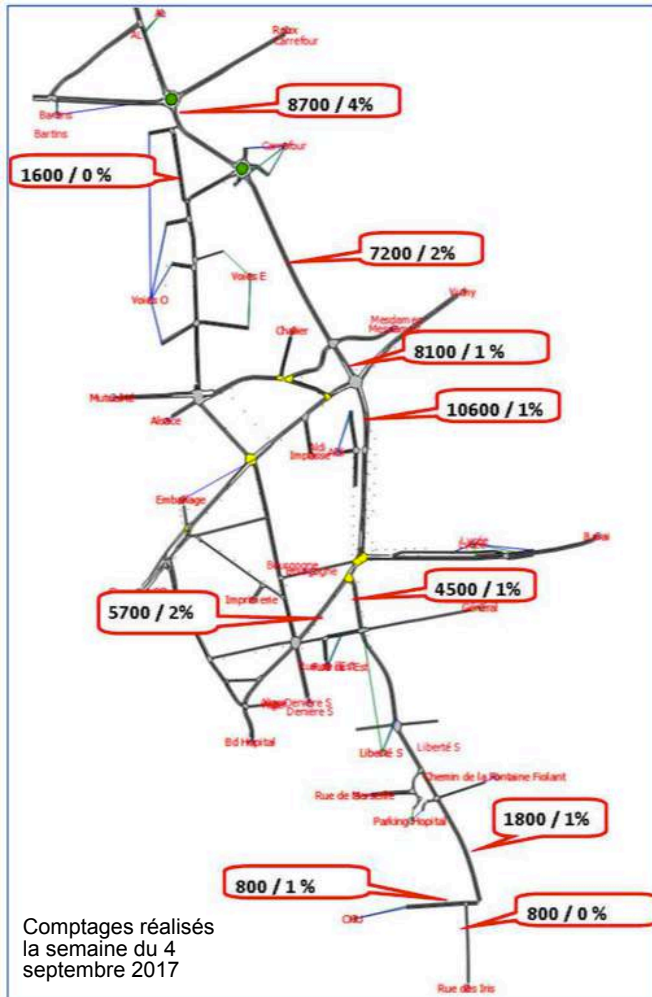
Avec la 3^{ème} tranche (2020)



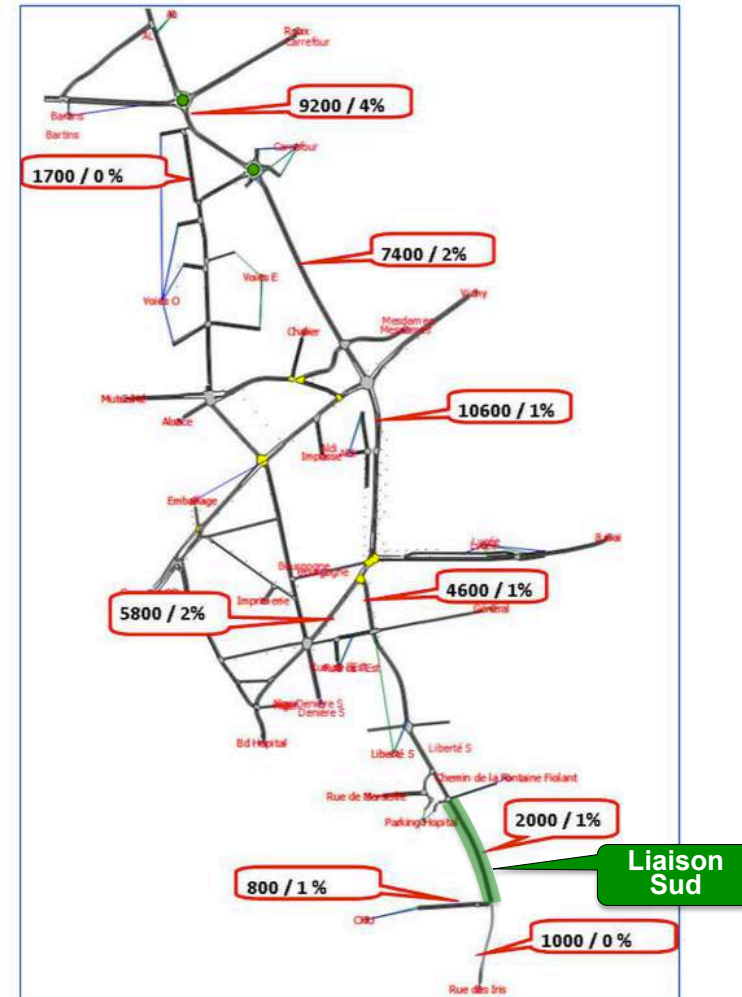
Moitié nord du boulevard urbain

Evolution des trafics avec la 3^{ème} tranche

Etat actuel (2017)



Avec la 3^{ème} tranche (2020)



Moitié sud du boulevard urbain

Le projet proposé

- **Choix du tracé de la 3^{ème} et dernière tranche du boulevard et de son maillage sur le réseau de voirie**
 - Les planches suivantes présentent le tracé proposé par Vichy Communauté pour les liaisons nord et sud.
 - A partir du bilan de la concertation préalable et de l'étude d'impact (en cours), Vichy Communauté arrêtera le tracé définitif du projet qui sera soumis à l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique (DUP).

Le projet proposé – liaison nord

Section 1 : Rue de Vichy (RD258) – Rue de Romainville

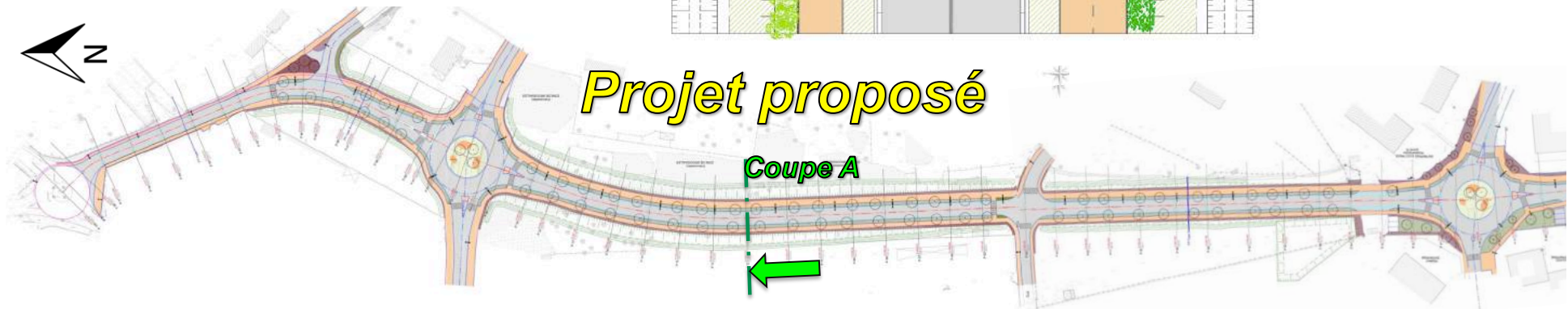
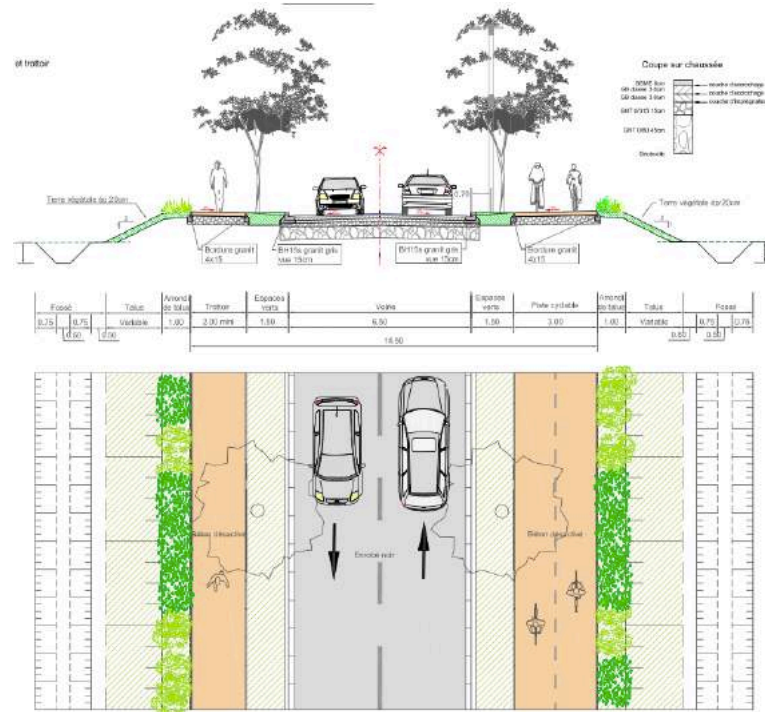


Le projet proposé – liaison nord

Section 1 : Rue de Vichy (RD258) – Rue de Romainville

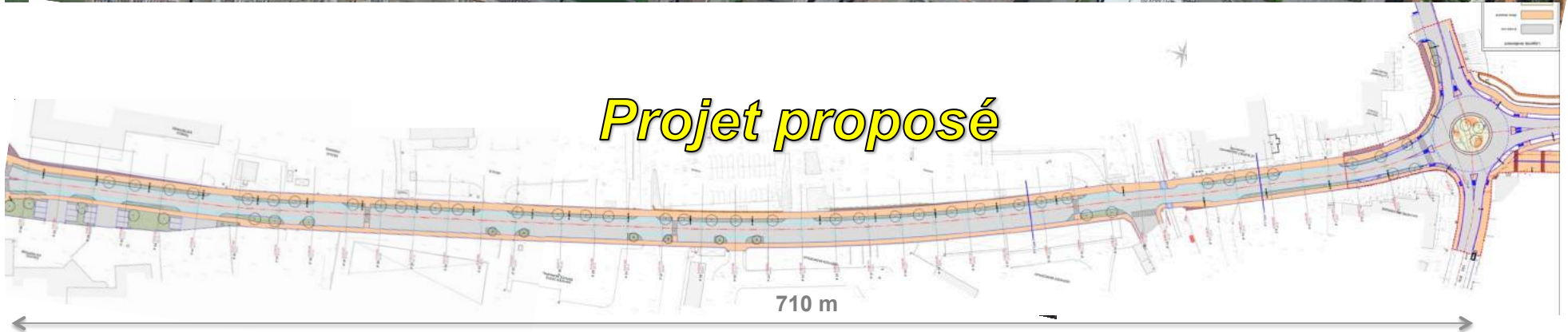
Projet de 2010 maintenu

Coupe A



Le projet proposé – liaison nord

Section 2 : Rue de Romainville - Rue des Bartins (av.G. Roux)

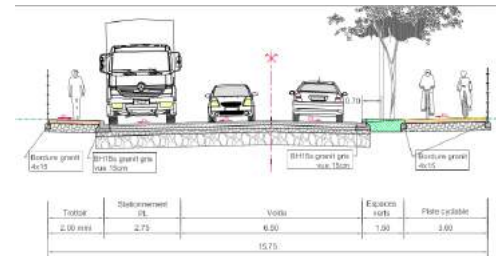


Le projet proposé – liaison nord

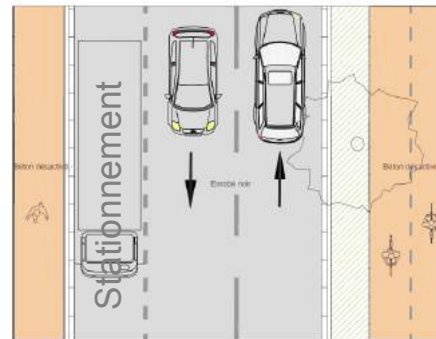
Section 2 : Rue de Romainville - Rue des Bartins (av.G. Roux)

Projet de 2010 maintenu

Coupe B



Requalification du boulevard d'Alsace Lorraine dans les emprises du domaine public

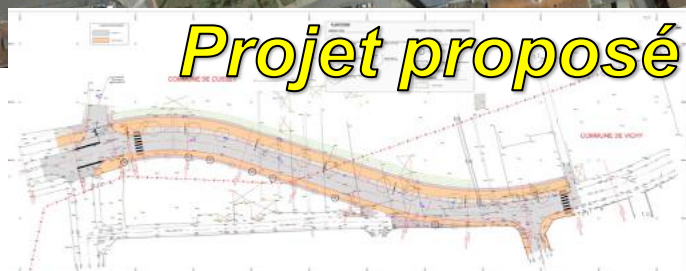
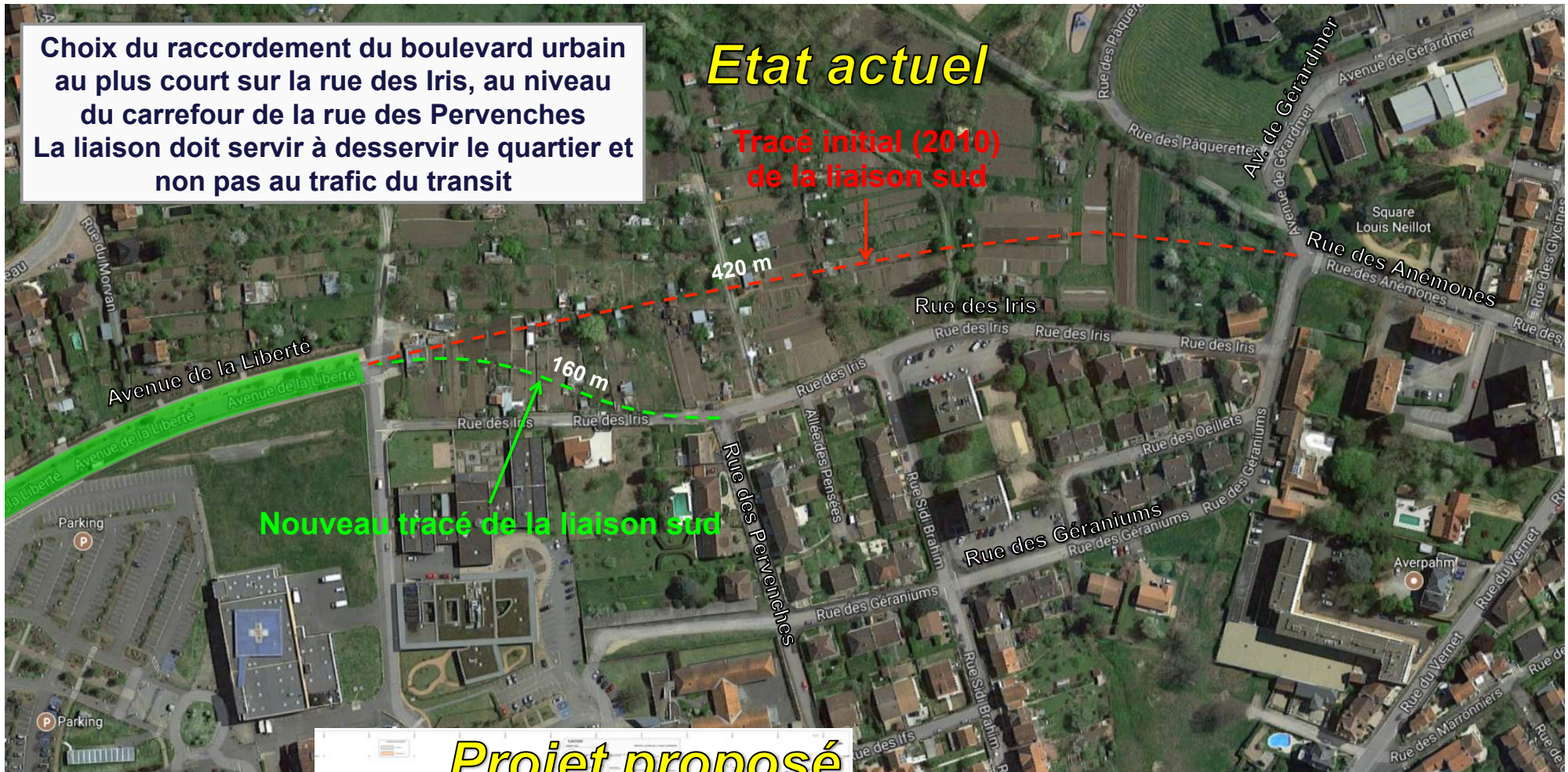


Projet proposé



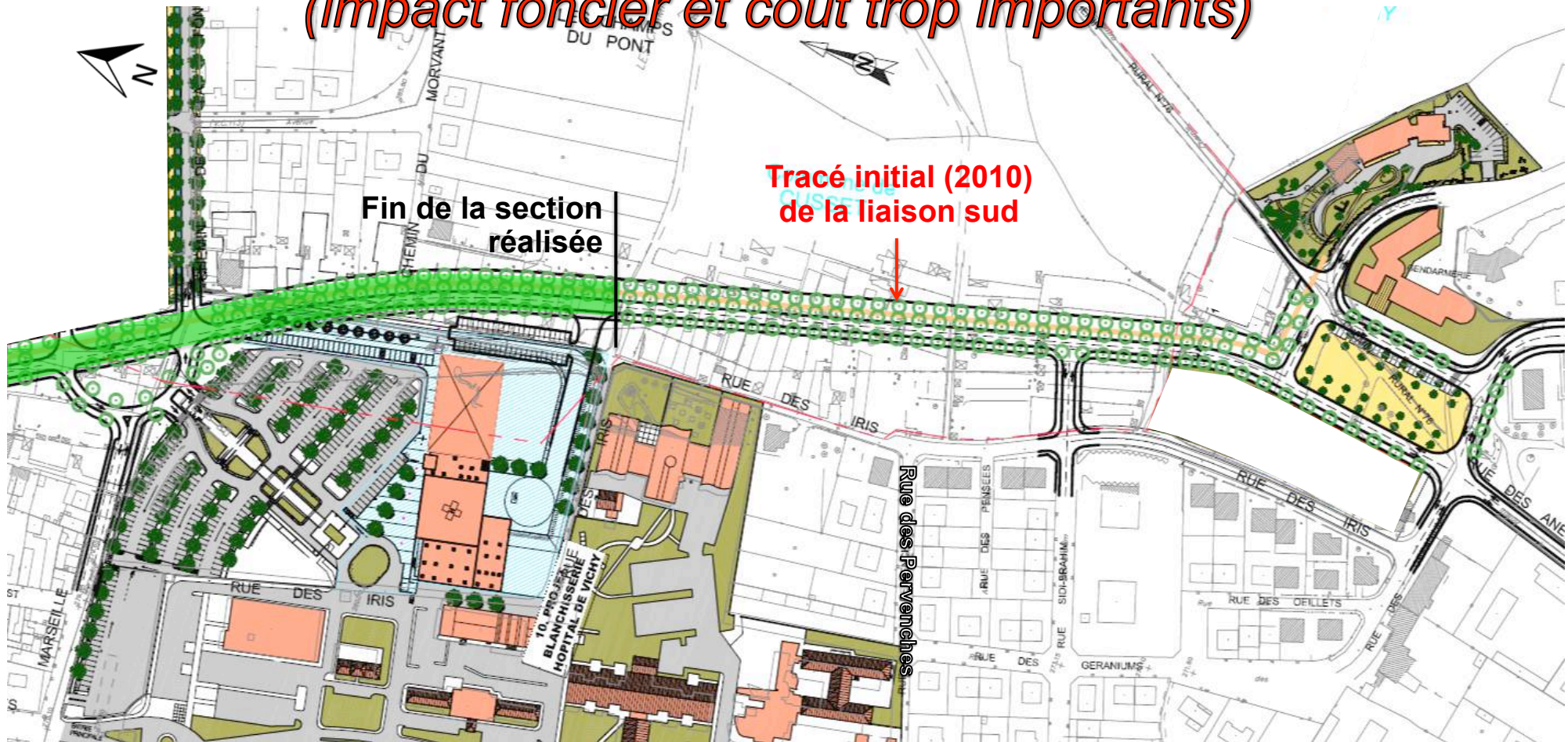
Le projet proposé – liaison sud

Choix du raccordement du boulevard urbain au plus court sur la rue des Iris, au niveau du carrefour de la rue des Pervenches
 La liaison doit servir à desservir le quartier et non pas au trafic du transit



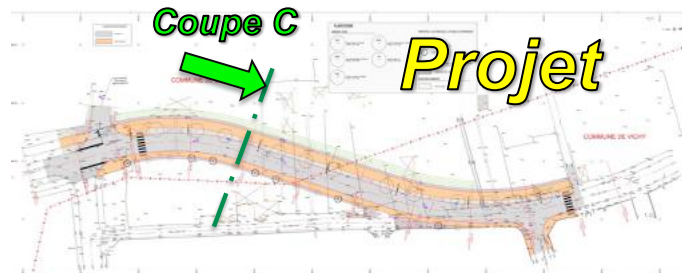
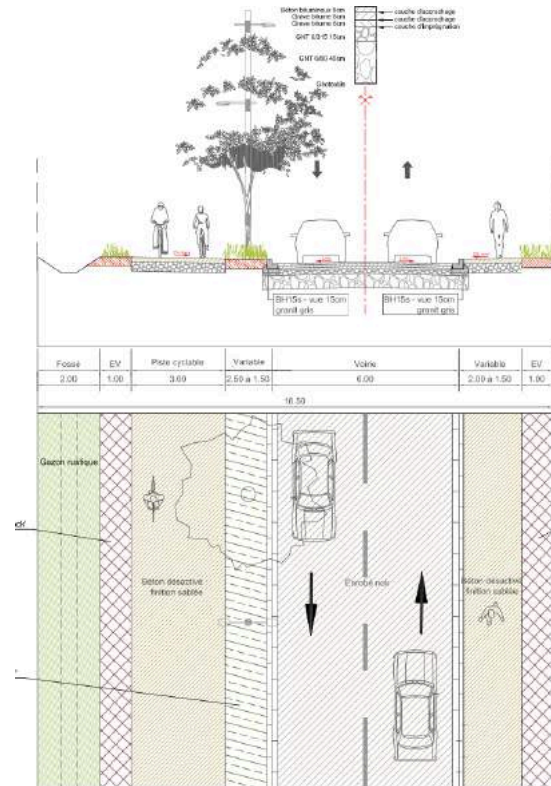
Le projet proposé – liaison sud

Projet initial de 2010 abandonné
(impact foncier et coût trop importants)



Le projet proposé – liaison sud

Coupe C



Le projet proposé – liaison sud

Le projet proposé est compatible avec l'orientation d'aménagement (OAP) du projet de PLU de Vichy

